

DÉLIBÉRATION N° 20190016 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 04 FÉVRIER 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 25/01/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 43) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20 h 58) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Pascale OFFREY a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD ;
M. Michel FAURE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET ;
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20 h 58) ;
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 43).

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190205-dl20190016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2019
Affichage : 12/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Mme Juliette BERNALIER expose ce qui suit :

La présente délibération porte sur un ajustement du tableau des effectifs pour prendre en compte différents mouvements du personnel (recrutement, mobilité, retraite...)

Affectation du poste	Fonction	Poste à supprimer		Poste à créer		Justification
		Temps de travail	Grade	Temps de travail	Grade	
Centre nautique	Responsable	Temps complet	Conseiller des APS	Temps complet	Educateur des APS principal de 1ère classe	Mutation
Animation sportive et associative	Directeur	Temps complet	Conseiller des APS	Temps complet	Conseiller des APS principal	Avancement de grade
Médiathèque	Responsable de secteur	Temps complet	Assistant de conservation du patrimoine	Temps complet	Assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe	Avancement de grade
Service bâtiment	Technicien bâtiment	Temps complet	Technicien principal de 1ère classe	Temps complet	Technicien principal de 2ème classe	Mutation
Unité recrutement	Responsable de l'unité	Temps complet	Rédacteur principal de 2ème classe	Temps complet	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Mobilité interne
Centre d'appel	Accueil téléphonique			Temps complet	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Reclassement
Ressources Humaines	Chargé d'emploi	Temps complet	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Temps complet	Adjoint administratif	Mobilité interne

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions

M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT

DÉCIDE :

- **d'autoriser** les suppressions et les créations de postes décrites ci-dessus,
- **de modifier** en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 012.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/02/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD